

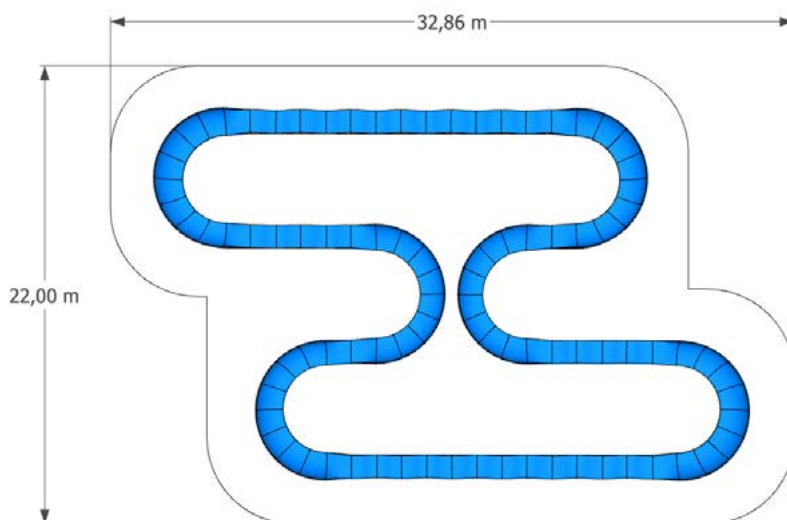
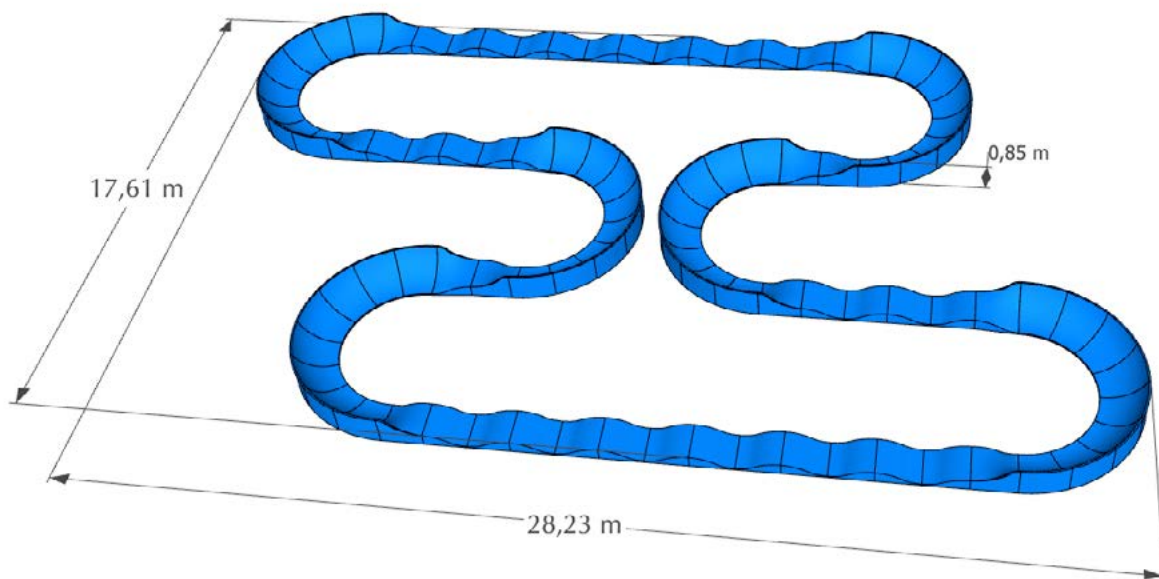


La liberté du PumpTrack. La robustesse Freetness.

Fabriqués en polyéthylène haute densité (PEHD) rotomoulé, les modules PumpTrack Freetness offrent une solution durable, évolutive et rapide à installer pour créer des espaces de glisse attractifs pour les BMX, VTT, trottinettes, rollers et skateboards. La piste est conforme à la norme NF EN 14974+A1.

SURFACE LIBRE À PRÉVOIR : 592,70 M²

selon la norme NF EN 14974 | Mai 2019



NATURE DE SOL

Nature du sol :

Le pumptrack Freetness doit être implanté sur un sol naturel sain, stable et compacté.

Support recommandé :

Plateforme stabilisée composée d'un géotextile et de 150 mm de grave compactée

0/31,5. Tolérance de planéité maximale ± 10 mm sous une règle de 3 m.

Les modules doivent être installés sur une plateforme présentant une tolérance maximale de ± 10 mm sous une règle de 3 mètres. Les éventuels défauts ponctuels seront corrigés par calage lors du montage.

ASSEMBLAGE DU PUMPTRACK

Matériel nécessaire (par point de fixation) :

4 boulons hexagonaux M10 \times 16

4 anneaux brisés M10

1 rondelles plate M10 (si nécessaire)

1 plaque de jonction en inox 304 ép. 3 mm

4 inserts filetés M10 intégré au module PEHD

Ordre de montage :

Boulon M10 \times 16 puis Anneau brisé puis Rondelle plate puis Plaque de jonction puis Insert fileté du module PEHD

Procédure :

Positionner les deux modules bord à bord.

Aligner les inserts filetés des modules avec les perçages de la plaque de jonction.

Poser la plaque de jonction sur les modules.

Introduire les boulons équipés de leur anneau brisé et de leur rondelle plate.

Visser les boulons dans les inserts filetés intégrés aux modules PUMPTRACK.

Serrer progressivement l'ensemble des fixations afin d'obtenir un assemblage rigide et parfaitement aligné.

Recommandations :

Vérifier l'alignement de l'ensemble des modules avant serrage définitif.

Ne pas serrer excessivement afin de préserver les inserts filetés et les pièces

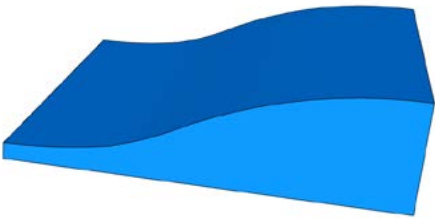

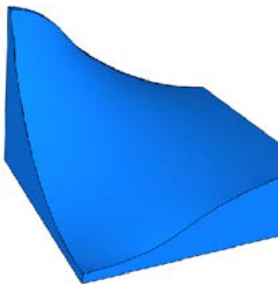
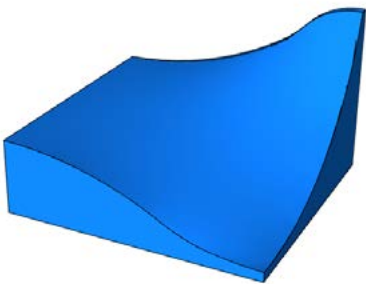
en PEHD. Couple de serrage conseillé : 15 à 20 N.m maximum.

(Suffisant pour bloquer l'assemblage sans risquer d'endommager les inserts laiton du Module.)

Utiliser les 4 points de fixation de la plaque de jonction.

Contrôler le serrage après les premières utilisations.

ÉLÉMENTS COMPOSANT LE PUMPTRACK

<i>Image 3d</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Dimensions indicatives</i>	<i>Nombre d'élément pour la composition de votre Pumptrack</i>
	<i>Block A</i>	<i>1200mm x 1100mm x 350mm</i>	<i>32</i>
	<i>Block B (courbe)</i>	<i>1200mm x 1290mm x 850mm</i>	<i>48</i>
	<i>Block C (virage gauche)</i>	<i>1200mm x 1200mm x 850mm</i>	<i>6</i>
	<i>Block D (virage droite)</i>	<i>1200mm x 1200mm x 850mm</i>	<i>6</i>

CONDITIONS DE GARANTIE

Garantie Freetness PumpTrack PEHD

Chez Freetness, nous concevons et fabriquons des équipements destinés à un usage intensif en collectivité. Nos pumptracks modulaires en PEHD sont développés pour offrir une excellente durabilité, une maintenance réduite et une disponibilité maximale des pièces détachées.

1. Durée de garantie

Freetness garantit ses pumptracks contre tout défaut de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale et conforme à leur destination.

Structure et modules PEHD : garantie 5 ans

Pièces de fixation et accessoires : garantie 2 ans

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matière.

2. Conformité de livraison

Les équipements sont livrés conformément aux plans et documents techniques validés lors de la commande.

3. Intervention sous garantie

En cas de défaut reconnu au titre de la garantie, Freetness pourra, à sa seule appréciation :

réparer l'élément concerné sur site ;

remplacer la pièce défectueuse ;

remplacer exceptionnellement un module complet lorsque cela est techniquement justifié.

4. Disponibilité des pièces détachées

Afin d'assurer un service après-vente rapide et efficace, Freetness maintient un stock permanent de pièces détachées et de composants de remplacement.

5. Conditions d'installation

La garantie est valable sous réserve du respect des préconisations d'installation fournies par Freetness, notamment concernant :

la préparation du terrain ;

la planimétrie ;

la stabilité du support ;

les conditions de montage.

Les désordres résultant d'un terrain instable, d'un tassement différentiel ou d'une préparation insuffisante du sol ne sont pas couverts par la garantie.

6. Exclusions de garantie

La garantie ne couvre pas :

les dommages résultant d'un choc, d'un acte de vandalisme ou d'une dégradation volontaire ;

les détériorations causées par une utilisation non conforme ;

les dommages liés à un défaut d'entretien ;

les modifications ou réparations effectuées sans l'accord préalable de Freetness ;

les dommages causés par des tiers.

7. Usure normale

La garantie ne couvre pas les phénomènes d'usure normale liés à l'utilisation de l'équipement, notamment :

rayures ;

abrasions ;

traces de frottement ;

perte d'éclat ou légère décoloration des matériaux ;

marques causées par les pédales, manivelles, trottinettes, BMX, skateboards ou autres équipements roulants.

Ces phénomènes sont inhérents à l'utilisation normale d'un pumptrack.

8. Événements exceptionnels

La garantie ne couvre pas les dommages résultant de cas de force majeure tels que :

tempête ;

ouragan ;

tornade ;

inondation ;

incendie ;

mouvement de foule ;

émeute ;

catastrophe naturelle.

9. Entretien

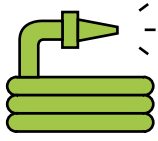
Afin de préserver les performances et la sécurité de l'installation, le gestionnaire s'engage à réaliser une inspection visuelle régulière et un entretien courant conformément aux recommandations Freetness.

10. Engagement Freetness

Depuis 2011, Freetness accompagne les collectivités, associations et exploitants privés avec une approche fondée sur la qualité, la sécurité et la pérennité des équipements.

Notre service après-vente basé en France assure un accompagnement réactif ainsi qu'une disponibilité durable des pièces détachées afin de garantir la longévité de votre installation.

ENTRETIEN STRUCTURE



Nettoyage

Pour nettoyer vos machines, ne pas utiliser de produits de nettoyage autre que de l'eau savonneuse.



Usage

L'utilisation des équipements est sous l'entière responsabilité des pratiquants, il est donc indispensable que le panneau, comportant les mises en garde et consignes à respecter fixé sur chaque machine, soit parfaitement lisible par l'utilisateur.

Les machines doivent être utilisées exclusivement selon les mouvements pour lesquelles elles sont conçues (comme affiché sur les panneaux). Toute autre utilisation détournée de la machine est proscrite et entraînerait l'annulation des garanties.

Rappel : les équipements sont accessibles à tous dès 1m40.



Rodage

Durant les premières semaines d'utilisation vérifiez régulièrement les différents serrages de l'appareil.



Contrôle

Utilisez la grille de contrôle fournie avec chaque appareil pour assurer un bon suivi et une réactivité optimale en cas d'anomalie.



Pièces de rechange

Toutes les pièces de rechange doivent être conformes aux spécifications du fabricant.

GRILLE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES MACHINES PISTE DE PUMPTRACK MODULAIRE FP-10

Nom du contrôleur :		date :		date :		date :		date :		date :		date :	
Fréquence	Points de contrôle	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X
Hebdomadaire	Contrôle visuel structure												
	Propreté de l'aire de sécurité												
	Examen visuel de la surface												
	Vandalisme												
Trimestrielle <i>(reprendre tous les points de contrôle hebdomadaires en plus)</i>	Stabilité du module												
	Fondations												
	Pièces manquantes												
	Pièces cassées												
	Usure des panneaux d'info												
	Moisissure												
	Arrêtes vives												
	Fissures, fentes												
	Prise de jeu												
	Visserie cache écrou												
Annuelle <i>(reprendre tous les points de contrôle)</i>	Corrosion												
	Sûreté de l'ensemble												
Remarques													

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs et la longévité de l'installation, le gestionnaire doit réaliser des inspections régulières conformément aux recommandations de maintenance fournies par Freetness.

Une inspection approfondie annuelle par une personne compétente est recommandée.

Cette inspection peut être réalisée : par les services techniques du gestionnaire ; par une société spécialisée ;

ou par le service maintenance Freetness dans le cadre d'une prestation distincte.

L'absence d'entretien ou de contrôle régulier pouvant conduire à l'aggravation d'un dommage pourra entraîner l'exclusion de la garantie sur les éléments concernés.